



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE WEISLINGEN

5 rue Principale
67290 WEISLINGEN

Tél / Fax.:03.88.01.55.62

E-mail : mairie.weislingen@wanadoo.fr

Site web : <http://www.weislingen.fr/>

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 FEVRIER 2023

Numéro	Objet	Décision
2023-01/5.2	Désignation d'un secrétaire de séance	Approuvée
2023-02/9.1	Approbation du CR de la réunion du 16 décembre 2022	Approuvée
2023-03/7.1	Compte de gestion 2022 budget commune	Approuvée
2023-04/7.1	Compte administratif 2022 budget commune	Approuvée
2023-05/7.1	Affectation des résultats	Approuvée
2023-06/7.1	Compte de gestion 2022 budget périscolaire	Approuvée
2023-07/7.1	Compte administratif 2022 budget périscolaire	Approuvée
2023-08/7.1	Compte de gestion 2022 budget lotissement	Approuvée
2023-09/7.1	Compte administratif 2022 budget lotissement	Approuvée
2023-10/4.4	Renouvellement du contrat de l'agent de la cantine garderie	Approuvée
2023-11/7.5	Demande de participation financière de la paroisse protestante	Approuvée
2023-12/3.3	Location studio 2 rue principale	Approuvée
2023-13/8.3	Divers : compte-rendu de la réunion du 17/01/23 drainage lotissement	Approuvée
2023-14/9.1	Divers : réflexion sur le problème de vitesse dans la traversée du village	Pas de décision
2023-15/9.1	Divers : travaux d'assainissement dans la grand'rue	Pas de décision

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 1er juillet 2022, le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations de l'Organe Délibérant qui sera affichée en mairie et publiée sur le site internet dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal. Le recueil des actes administratifs est, quant à lui, abrogé.

Le compte rendu est remplacé par le Procès-Verbal signé par le Maire et le Secrétaire de séance.